

## Programme IVU

## Annexe B: Questionnaire sur les modifications aux pratiques

Ceci est un extrait du <u>Guide de mise en œuvre du Programme de gestion des infections des voies urinaires (IVU) - Annexe B</u>. Ce questionnaire vous aidera à déterminer les activités possibles de modification des pratiques au sein de votre foyer. Ce questionnaire compte cinq questions : Les trois premières questions portent sur les activités qui devraient être mises en œuvre, tandis que les deux dernières portent sur les activités qui devraient être abandonnées.

Activités recommandées - modifications aux pratiques	Votre réponse
Dans notre FSLD, nous effectuons des cultures d'urine uniquement lorsque les résidents manifestent les signes et symptômes cliniques indiqués d'IVU.	<ul><li>Oui, nous procédons de cette façon dans notre FSLD</li><li>Non, nous ne procédons pas de cette façon dans notre FSLD</li></ul>
Dans notre FSLD, nous prélevons et entreposons les échantillons d'urine d'une façon appropriée.	<ul><li>Oui, nous procédons de cette façon dans notre FSLD</li><li>Non, nous ne procédons pas de cette façon dans notre FSLD</li></ul>
Dans notre FSLD, nous nous assurons de prescrire des antibiotiques seulement aux résidents qui satisfont à des critères spécifiques, et de réévaluer l'antibiothérapie à la réception des résultats de culture et d'épreuves de sensibilité.	Oui, nous procédons de cette façon dans notre FSLD  Non, nous ne procédons pas de cette façon dans notre FSLD

Ces activités *ne sont pas* recommandées. Les FSLD devraient discuter des éléments de cette liste et déterminer s'ils pratiquent l'une ou l'autre de ces activités.

Activités non recommandées - modifications aux pratiques	Votre réponse
Dans notre FSLD, nous utilisons des bandelettes réactives pour diagnostiquer les IVU.	<ul><li>Oui, nous procédons de cette façon dans notre FSLD</li><li>Non, nous ne procédons pas de cette façon dans notre FSLD</li></ul>
Dans notre FSLD, nous effectuons systématiquement des cultures d'urine à l'admission et sur une base annuelle lorsque les résidents ne manifestent pas de signes et de symptômes cliniques indiqués d'IVU.	<ul> <li>Oui, nous procédons de cette façon dans notre FSLD</li> <li>Non, nous ne procédons pas de cette façon dans notre FSLD</li> </ul>

## Pour nous joindre

Cette ressource fait partie du programme sur les IVU de Santé publique Ontario.

Pour plus d'informations, veuillez consulter <u>www.publichealthontario.ca/fr/IVU</u> ou par courriel <u>ipac@oahpp.ca</u>

